



Ville de CHAMPHOL

28300

Conseil Municipal

Séance du

10 JUIN 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la **Salle du Conseil Municipal**, le 10 juin 2009 à 20 heures 30 sur la **convocation** et sous la **présidence** de Monsieur **Christian GIGON**, **Conseiller Général - Maire**.

Etaient présents :

Monsieur Christian GIGON, *Maire*,

Monsieur Didier HERCHE, Madame Patricia LACROIX, Monsieur Jacky STIVES, Madame Martine DEGRAIN, Monsieur André TAILLANDIER, Monsieur Patrick BEUGER, *Adjoints*.

Madame Mireille GILLON, Monsieur Rémi NOIRE, Monsieur Erik BAUDRY, Madame Catherine LABBEY, *Conseillers Municipaux Délégués*.

Mesdames, Isabelle HUBERT-HAURANT, Isabelle VAN PRAET-KERVILLE, Françoise PREVOTAT, Djamila GAULUPEAU, Nicole BARENTON, Janine LAMIRAULT

Messieurs Christian MALHERBE, Guy GUILLE, Alain ELIE, *Conseillers Municipaux*.

Excusé avec pouvoir : Monsieur Claude MOREAU donne pouvoir à Monsieur André TAILLANDIER
Monsieur Daniel MASSON donne pouvoir à Madame Janine LAMIRAULT
Monsieur Freddy LOZANO donne pouvoir à Monsieur Christian GIGON

Excusé :

Secrétaire de séance :

Monsieur Christian MALHERBE

Date de la convocation du présent Conseil Municipal : le 4 juin 2009.

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2009 est approuvé.

Ordre du jour

Affaires traitées dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

- TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE : Sous-traitance du lot n°1.

A / FINANCES

a/ 1 - DECISIONS MODIFICATIVES :

a/ 1-1- Service voirie.

a/ 1-2- Acquisition de la propriété 1 rue Marceau.

a/ 2 - PROPRIETE 1 RUE MARCEAU : frais d'agence.

a/ 3 - CIMETIERE :

a/ 3-1- Tarif d'urne dans une concession.

a/ 3-2- Taxe de superposition dans une concession perpétuelle.

a/ 4 - PREFECTURE : versement de la première partie de la subvention pour l'aménagement du terrain de football synthétique.

a/ 5 - PREFECTURE : dotation exceptionnelle de compensation des charges induites par le traitement des cartes d'identité et des passeports.

a/ 6 - MEDIA SOFTS : contrat de maintenance du logiciel.

a/ 7 - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE : acquisition d'un véhicule poids lourd.

a/ 8 - TARIFS : restaurant scolaire.

a/ 9 - TARIFS : étude surveillée.

a/ 10 - GrDF : redevance d'occupation du domaine public 2008.

B / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

b/ 1 - ACCUEILS DE LOISIRS : prime pour les Directeurs.

b/ 2 - Passage à l'indice supérieur d'un agent sous contrat de Collaboratrice de Cabinet.

b/ 3 - Création d'un emploi saisonnier - Adjoint technique 2^{ème} classe.

b/ 4 - Création d'un poste d'Adjoint d'animation 1^{ère} classe.

b/ 5 - Tableau des effectifs.

b/ 6 - Mariage : Adeline LEROTY.

b/ 7 - Etablissement de la liste préparatoire relative au Jury d'assises.

b/ 8 - PASSEPORTS BIOMETRIQUES.

b/ 9 - COLLECTIF HANDICAP 28 : résiliation du contrat de mise à disposition.

C / AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE

- c/ 1 - Déclassement du chemin rural « Crève-Cœur ».
- c/ 2 - SALLE D'EXPRESSION CORPORELLE : contrat de maîtrise d'œuvre.
- c/ 3 - LOTISSEMENT « LES BORNES » : grille de prix.
- c/ 4 - Rue Jean Moulin : acquisition d'un terrain.
- c/ 5 - DDE : établissement d'un plan de mise en accessibilité de la voirie (PMAV).
- c/ 6 - CHARTRES METROPOLE : plan des pistes cyclables modifié.
- c/ 7 - CHARTRES METROPOLE : désignation d'un représentant au conseil de développement.
- c/ 8 - Société RECKITT BENCKISER : enquête publique au titre des installations classées.

D / AFFAIRES DIVERSES et COMMUNICATIONS DIVERSES

- d/ 1 - Hommage à Madame Madeleine STIVES, maman de Monsieur Jacky STIVES, Adjoint.
 - d/ 2 - PARC DES EPINETTES : Contrat d'engagement pour une séance de contes.
 - d/ 3 - FEU DE SAINT JEAN : Contrat d'engagement pour l'animation musicale.
 - d/ 4 - F.E.E.L : demande de location de la salle Louis BLERIOT à titre gracieux.
 - d/ 5 - GROUPEMENT GENDARMERIE D'EURE ET LOIR : demande de location de l'Espace Jean Moulin à titre gracieux.
 - d/ 6 - CODAPA : demande de location de la salle des Champs Brizards à titre gracieux.
 - d/ 7 - SALLE DES CHAMPS BRIZARDS : location à l'association de Tai-chi-chuan.
 - d/ 8 - Concours des Maisons fleuries 2009.
 - d/ 9 - CHARTRES METROPOLE : projet pôle gare.
 - d/ 10 - Etablissement Français du Sang (EFS) : Remerciements concernant la collecte du 3 juin 2009.
-

Affaire traitée dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

- TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE : Sous-traitance du lot n°1.

Le Maire de la Commune de CHAMPHOL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 4°,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2008 déléguant à Monsieur le Maire la totalité des missions complémentaires mentionnées à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la notification en date du 15 avril 2009 du lot n°1 à l'entreprise SPORTINGSOLS concernant le Marché à procédure adaptée pour la réalisation d'un terrain de football à revêtement synthétique,

Vu la demande (envoyée par lettre recommandée avec avis de réception) formulée par l'entreprise titulaire du lot n°1, SPORTINGSOLS, réceptionnée en Mairie le 25 avril 2009, pour l'acceptation d'un sous-traitant,

DECIDE

Article 1 : il est décidé l'approbation de la sous-traitance du lot n°1 par la société SCREG OUEST - Agence Maisière- sise 11 rue du 19 mars 1962 à LE COUDRAY (28630) pour l'exécution des prestations de « terrassements et travaux divers » pour un montant de 183 205,27 € HT dans le cadre de la réalisation d'un terrain de football à revêtement synthétique.

Article 2 : le sous-traitant est payé directement pour la partie du marché dont il assure l'exécution en vertu de l'article 115 du code des marchés publics.

Christian GIGON : « Afin de ne pas retarder les travaux, j'ai pris dans le cadre de la délégation de pouvoir, la décision de signer l'acte de sous-traitance entre SPORTINGSOLS et SCREG - MAISIERE »

A / FINANCES

a/ 1 - DECISIONS MODIFICATIVES

a/ 1-1- Service voirie

Vu l'insuffisance de crédits prévus à l'opération 9101 « Service voirie » du budget 2009,

Vu les travaux de voirie réalisés Rue Marceau,

Vu les crédits disponibles à l'opération 01003,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter les montants suivants aux programmes mentionnés ci-dessous

Article 21 Fonction 0 Opération 01003	Article 2151 Fonction 8 Opération 9101
- 20 000 €	+ 20 000 €

Nicole BARENTON : « Les travaux de la rue Marceau étaient-ils prévus ? »

Christian GIGON : « Oui, il s'agit d'affecter un crédit de 20 000€ sur l'opération 9101 »

a/ 1-2- Acquisition de la propriété 1 rue Marceau

Vu l'acquisition de la propriété au 1 rue Marceau,

Vu le recours, pour l'acquisition de ladite propriété, à un emprunt dont les échéances seront remboursées par la mise en location de la maison dans l'attente des travaux prévus pour l'agrandissement de la salle Marceau,

Vu le budget 2009,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'affecter les montants suivants aux programmes mentionnés ci-dessous

Dépense Article 2115 Fonction 0 Opération 09001	Recette Article 1641 Fonction 0 Opération OFI
+145 000,00 €	+ 145 000,00 €

a/ 2 - PROPRIETE 1 RUE MARCEAU : frais d'agence.

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner en date du 13 février 2009, reçue en Mairie le 20 février 2009 concernant la propriété sise au 1 rue Marceau de Monsieur Michel CHENARD pour un montant de 135 000 € dans laquelle étaient également inscrits les frais d'agence pour un montant de 10 000 €,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 avril 2009 décidant d'exercer le droit de préemption afin d'acquérir cette propriété,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de verser à l'agence immobilière Guy Hoquet la commission agence d'un montant de 10 000 € inscrite dans la DIA pour l'acquisition de la propriété sise au 1 rue Marceau,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

a/ 3 - CIMETIERE

a/ 3-1- Tarif d'urne dans une concession.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2008 décidant l'instauration d'une taxe de superposition pour les concessions au cimetière,

Vu la demande d'une famille pour déposer une urne dans le caveau familial,

Vu la nécessité d'instaurer un tarif spécifique,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'instaurer un tarif pour le dépôt d'une urne dans un caveau,

Dépôt d'une urne dans un caveau	36 €
---------------------------------	------

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

a/ 3-2- Taxe de superposition dans une concession perpétuelle.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2008 décidant l'instauration d'une taxe de superposition pour les concessions au cimetière,

Vu les concessions perpétuelles délivrées jusqu'au 31 décembre 2003,

Vu la suppression des concessions perpétuelles à compter du 1^{er} janvier 2004,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** en cas d'une demande de superposition dans une concession perpétuelle de solliciter la famille pour TRANSFORMER la concession perpétuelle en concession cinquantenaire.
- **CONFIRME** la valeur de superposition approuvée par délibération du 26 novembre 2008.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

Christian GIGON : « *Dernièrement lors du décès d'une Champholoise, nous nous sommes trouvés confrontés à une demande de superposition dans une concession perpétuelle, il était donc nécessaire de vous proposer une évolution en raison de la suppression des concessions perpétuelles* »

a/ 4 - PREFECTURE : versement de la première partie de la subvention pour l'aménagement du terrain de football synthétique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de la Préfecture en date du 18 mai 2009 concernant le versement du premier acompte d'un montant de 5 000 € au titre de la subvention pour travaux divers d'intérêt local dans le cadre de l'aménagement du terrain de football synthétique.

a/ 5 - PREFECTURE : dotation exceptionnelle de compensation des charges induites par le traitement des cartes d'identité et des passeports.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de la Préfecture en date du 11 mai 2009 concernant le versement d'une dotation exceptionnelle d'un montant de 2 140 € au titre de la compensation des charges induites par le traitement des cartes nationales d'identité et des passeports.

a/ 6 - MEDIA SOFTS : contrat de maintenance du logiciel.

Vu l'acquisition d'un logiciel Jardisoft pour le service des Espaces Verts,

Vu la proposition de l'entreprise MEDIA SOFTS de conclure un contrat d'assistance pour le logiciel précité (assistance technique téléphonique et mise à jour des programmes) et du moteur graphique Designcad pour un montant 490 € HT par an,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le contrat d'assistance Jardisoft avec l'entreprise MEDIA SOFTS pour un montant de 490 € HT par an et pour une durée de 1 an reconductible par expresse reconduction
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

Nicole BARENTON : « *Le contrat d'assistance n'était pas prévu .? «*

Christian GIGON : « *Il s'agit d'un contrat différent de l'investissement «*

a/ 7 - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE : acquisition d'un véhicule poids lourd.

Vu l'inscription au budget 2009 de crédits pour l'acquisition d'un véhicule poids lourd pour les services techniques de la Commune,

Vu l'avis d'appel à concurrence lancé dans le cadre d'une procédure adaptée,

Vu les offres reçues et analysées,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de choisir l'offre de l'entreprise EURO Poids Lourds Ouest (DAF) pour acquisition d'un véhicule poids lourd multi-bennes pour un montant de 52 840 € HT soit 63 196,64 € TTC.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

Il est remis le tableau récapitulatif comparatif aux membres du Conseil Municipal

a/ 8 - TARIFS : restaurant scolaire.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2006 instituant une nouvelle facturation des repas au restaurant scolaire au forfait et selon 5 périodes,

Vu le découpage de l'année scolaire 2009-2010,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la tarification des repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2009-2010 selon le tableau ci-annexé.
-

a/ 9 - TARIFS : étude surveillée.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2006 instituant une nouvelle facturation de l'étude surveillée par périodes,

Vu le découpage de l'année scolaire 2009-2010,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la tarification de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2009-2010 selon le tableau ci-annexé.
-

a/ 10 - GrDF : redevance d'occupation du domaine public 2008.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de GrDF en date du 1er avril 2009 concernant la redevance R1 de concession 2008 (occupation du Domaine Public) d'un montant de 1 932,99 €.

b/ 1 - ACCUEILS DE LOISIRS : prime pour les Directeurs.

Vu l'ouverture d'un Accueil de Loisirs sans hébergement pour les enfants de 3 à 6 ans et de 6 à 12 ans pour la période du 6 juillet au 31 juillet 2009,

Vu la nécessité de doter chaque centre d'un Directeur,

Vu la responsabilité d'encadrement d'un Centre de loisirs de moins de 60 enfants,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'octroi d'une prime d'encadrement pour les Directeurs des Centres de Loisirs sans hébergement pour un montant de **220 Euros**.
-

b/ 2 - Passage à l'indice supérieur d'un agent sous contrat de Collaboratrice de Cabinet.

Vu l'article 110 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et au recrutement de Collaborateur de Cabinet,

Vu la délibération du 19 mars 2008 décidant de recruter Madame Sandra COURTOIS, en tant que collaboratrice de cabinet, et précisant que sa rémunération correspondrait au Grade d'attaché (4^{ème} échelon) de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Budget 2009,

Vu le travail accompli par Madame Sandra COURTOIS,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réévaluer la rémunération de Madame Sandra COURTOIS à compter du 1er juillet 2009, en précisant que sa rémunération correspondra au 5^{ème} échelon du grade d' Attaché de la Fonction Publique Territoriale (indice brut 500 - indice majoré 431).
-

b/ 3 - Création d'un emploi saisonnier - Adjoint technique 2^{ème} classe.

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s), il habilite l'autorité à recruter,

Vu la nécessité de créer un emploi saisonnier d'Adjoint technique territorial 2^{ème} classe, en raison des besoins des services,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de créer un emploi saisonnier d'Adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps non complet de 17h30 à compter du 1^{er} juillet pour 6 mois.
- **DECIDE** que la rémunération est fixée à : IB 297 - IM 290.
- **HABILITE** l'autorité territoriale à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

b/ 4 - Création d'un poste d'Adjoint d'animation 1^{ère} classe.

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu la nécessité de créer un emploi d'Adjoint d'animation territorial de 1^{ère} classe, en raison de la réussite à l'examen professionnel d'un Agent le 15 mai 2009,

Vu le budget 2009,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la création d'un emploi d' Adjoint d'animation territorial de 1^{ère} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine à compter du 1^{er} juillet 2009.

b/ 5 - Tableau des effectifs.

Liste des emplois	Emplois Créés		Emplois pourvus		Emplois vacants	
	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC
Attaché territorial	0	1	0	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	0	1	0	1	0	0
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	0	2	0	2	0	0
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	0	3	0	2	0	1
Agent de Maîtrise Principal	0	1	0	1	0	0
Agent de Maîtrise	0	2	0	1	0	1
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	1	18	0	15	1	3
Gardien (police municipale)	0	1	0	1	0	0
ATSEM 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	0	1	0	1	0	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	0	3	0	2	0	1
Auxiliaire de Puériculture	0	1	0	1	0	0
Educateur de jeunes enfants	0	1	0	0	0	1
TOTAL AGENTS PERMANENTS	1	36	0	28	1	8

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs concernant les agents permanents pour l'année 2009.

b/ 6 - Mariage : Adeline LEROTY.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du mariage de Mademoiselle Adeline LEROTY (Adjoint technique au service Espaces verts) et d'Alexandre COGNEAU le samedi 27 juin 2009 à l'église Saint-Jacques d' Illiers-Combray et vous invite à vous rendre à Illiers - Combray afin d'accompagner Adeline et Alexandre.

b/ 7 - Etablissement de la liste préparatoire relative au Jury d'assises.

En application des dispositions relatives au jury d'assises suite à l'arrêté préfectoral n°2009-0259 du 8 avril 2009, relatif à la répartition des jurés dans le département d'Eure-et-Loir pour l'année 2010, le nombre de jurés à désigner pour l'ensemble du département d'Eure-et-Loir est fixé à 323, soit un juré pour 1 300 habitants.

Il appartient au Conseil Municipal de tirer au sort un nombre triple de celui fixé par l'arrêté précité : 9 noms devront donc être désignés au sein de la Commune de Champhol.

Monsieur **Christian GIGON**, Maire, sollicite **Monsieur Erik BAUDRY**, benjamin de l'assemblée, afin de procéder au tirage des numéros d'ordre en rapport avec la liste électorale de la commune.

Le Conseil Municipal, en séance publique, prend acte de ce tirage désignant 9 électeurs de la commune (électeurs ayant obligatoirement atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile, soit les personnes nées en 1986 ou avant) :

Madame BRAULT épouse NEIL Marie-Agnès Antoinette, née le 17 octobre 1968 à PARIS 14 (75) domiciliée 9 rue Charles Péguy à CHAMPHOL,

Monsieur VARILLON Pascal Edouard Albert, né le 28 mars 1948 à FRANCOURVILLE (28) domicilié 39 Grande Rue à CHAMPHOL,

Madame PERON épouse VIGNAUD Denise Marie, née le 13 décembre 1949 à LANGONNET (56) domiciliée 9 rue des Missonnières à CHAMPHOL,

Madame NASRI épouse DUFET Nathalie Sophie, née le 2 juin 1967 à BOLBEC (76) domiciliée 74 rue Charles Péguy à CHAMPHOL,

Monsieur BROUARD Laurent Roger Octave, né le 13 décembre 1962 à CHAMPHOL (28) domicilié 13 rue de la Cité à CHAMPHOL,

Madame LACRONIQUE épouse MARSAC Cécile Martine Simone, née le 15 juin 1944 à Paris 8 (75) domicilié 4 rue de Sèhecôte à CHAMPHOL,

Madame CONVERSET épouse SAVIGNY Marie Danièle, née le 22 septembre 1941 à BELLEVAUX (74) domiciliée 5 rue du Bois Musquet à CHAMPHOL,

Monsieur LOCHON Pascal Michel Claude, né le 30 novembre 1961 à CHARTRES (28) domicilié 12 rue des Jannetières à CHAMPHOL,

Madame RAMEAU épouse LEMARIE Virginie Nathalie, née le 14 mai 1971 à CHARTRES (28) domiciliée 60 rue des Rougerons à CHAMPHOL,

b/ 8 - PASSEPORTS BIOMETRIQUES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du nouveau dispositif de délivrance du passeport biométrique disponible depuis le mardi 26 mai dans 17 communes d'Eure et Loir (Anet, Auneau, Châteaudun, Chateauneuf-en-Thymerais, Chartres, Courville-sur-Eure, Dreux, Illiers-Combray, Lucé, Maintenon, Nogent-le-Roi, Vernouillet, Voves, Bonneval, Brezolles, Cloyes-sur-le-Loir, Nogent-le-Rotrou).

Coût d'un passeport adulte : 89 €, pour les 15-18 ans : 45 € ; pour les moins de 15 ans : 20 €.

b/ 9 - COLLECTIF HANDICAP 28 : résiliation du contrat de mise à disposition.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de l'Association Collectif handicap 28 concernant la dissolution de l'association et donc la fin du contrat de mise en disposition de la salle à la Halle des sports.

C / AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE

Une nouvelle vue axonométrique du Foyer des Papillons Blancs, rue du Clos de la Plisse est présentée au Conseil Municipal ainsi que les plans des espaces verts du programme Croix Juvet - Louis Blériot et de la Moufle.

c/ 1 - Déclassement du chemin rural « Crève-Cœur ».

Vu le PLU de la ville de CHAMPHOL,

Vu la loi n°2005-809 du 20 juillet 2005,

Vu le chemin de Crève-cœur entre deux terrains de football du Stade Paul Doublet,

Vu l'aménagement d'un terrain de football en revêtement synthétique aux normes obligatoires de la Fédération Française de Football,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le déclassement d'une partie du chemin rural « **Crève coeur** ».
- **DECIDE**, si nécessaire, d'engager l'enquête publique pour le déclassement d'une partie du chemin rural « **Crève coeur** ».
- **DESIGNE** les services administratifs de la commune de CHAMPHOL comme **Commissaire enquêteur** au titre de l'enquête publique pour le déclassement d'une partie du chemin rural « **Crève coeur** ».
- **MANDATE** le cabinet **Xavier GERNEZ** afin de procéder au classement cadastral de ce terrain.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

c/ 2 - SALLE D'EXPRESSION CORPORELLE : contrat de maîtrise d'œuvre.

Vu le souhait d'aménager une salle d'expression corporelle au Complexe sportif,

Vu la nécessité de confier les études préalables et le suivi des travaux à un maître d'œuvre,

Vu le Budget 2009

Vu les différentes propositions,

Vu la proposition du cabinet d'Architecture **Jean François BRIDET** pour une mission de maîtrise d'œuvre au taux de rémunération de 9% du montant estimatif des travaux concernant l'aménagement d'une salle d'expression corporelle au Complexe sportif,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de choisir le cabinet d'architecture Jean François BRIDET en qualité de Maître d'œuvre pour l'aménagement d'une salle d'expression corporelle au Complexe sportif,
- **DECIDE de retenir** le taux de rémunération de 9 % du montant estimatif des travaux soit 13 000 € HT.

c/ 3 - LOTISSEMENT « LES BORNES » : grille de prix.

Vu le démarrage des travaux de viabilisation à l'opération « Les Bornes »,

Vu la grille de prix proposée par la SAEDEL pour ladite opération,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** la grille de prix pour l'opération « les Bornes »,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

c/ 4 - Rue Jean Moulin : acquisition d'un terrain.

Vu la division de la parcelle sise au 10 rue Jean Moulin en deux lots,

Vu la mise en vente du lot à l'arrière de la parcelle sis 10 rue Jean Moulin entre Monsieur et Madame DELPIERRE et Monsieur VAYER,

Vu le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la nécessité pour Monsieur VAYER, acquéreur, d'aménager un accès avec les caractéristiques d'une voie publique s'il souhaite implanter une construction sur ce terrain,

Vu l'accord de Monsieur VAYER de réaliser à sa charge cet accès d'une superficie d'environ 128 m² et de le verser dans le domaine public communal à l'€uro symbolique.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de préciser à l'Etude notariale en charge de la vente de la parcelle du 10 rue Jean Moulin à CHAMPHOL appartenant à Monsieur et Madame DELPIERRE l'obligation d'indiquer dans l'acte de cession le transfert au profit de la commune de CHAMPHOL d'une bande de terrain correspondant à l'accès au terrain d'une superficie de 128 m²,
 - **DECIDE** d'acquérir une bande de terrain représentant environ 128 m², au prix de l'€uro symbolique,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint, à signer tout document s'y référant.
-

c/ 5 - D.D.E : établissement d'un plan de mise en accessibilité de la voirie (PMAV).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de la Direction Départementale de l'Équipement en date du 17 avril 2009 concernant l'établissement d'un plan de mise en accessibilité de la voirie (PMAV) et des aménagements des espaces publics dans chaque commune. Le décret d'application 2006-1657 du 21 décembre 2006 publié le 23 décembre 2006 a fixé un délai de 3 ans à compter de sa publication pour établir le PMAV soit une échéance au **23 décembre 2009**.

c/ 6 - CHARTRES METROPOLE : plan des pistes cyclables modifié.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier en date du 14 mai 2009 émanant de Chartres Métropole concernant le plan des pistes cyclables de l'Agglomération chartraine.

c/ 7 - CHARTRES METROPOLE : désignation d'un représentant au conseil de développement.

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 février 2008 décidant la création de son Conseil de Développement,

Vu le courrier émanant de Chartres Métropole en date du 12 mai 2009 demandant la désignation d'un représentant de la Commune n'ayant pas de mandat électif pour une durée correspondant au mandat actuel des Elus de Chartres Métropole,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** Monsieur **Yves DURKHEIM**, Président Directeur Général de AFITEX, Rue Louis Blériot à CHAMPHOL comme représentant de la Commune au Conseil de Développement de Chartres Métropole.
-

Christian GIGON : « *Il est utile de rappeler que Monsieur DURKEIM vient d'obtenir un permis de construire afin de réaliser sa résidence principale entre le clos Paty et la rue Jean Moulin* ».

c/ 8 - Société RECKITT BENCKISER : enquête publique au titre des installations classées.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 mai 2009 prescrivant une enquête publique au titre des installations classées pour la Société RECKITT BENCKISER FRANCE du 16 juin au 16 juillet 2009 inclus,

Vu les permanences du Commissaire enquêteur Monsieur Michel GONDOUIN, en mairie de Chartres :

- mardi 16 juin 2009 de 9h à 12h
- samedi 27 juin 2009 de 9h à 12h
- vendredi 3 juillet 2009 de 9h à 12h
- mercredi 8 juillet 2009 de 9h à 12h
- jeudi 16 juillet 2009 de 14h à 17h

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DONNE** un avis favorable sur la demande d'autorisation de la Société RECKITT BENCKISER France.

D / AFFAIRES DIVERSES et COMMUNICATIONS DIVERSES

d/ 1 - Hommage à Madame Madeleine STIVES, maman de Monsieur Jacky STIVES, Adjoint.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements de la famille de Monsieur Jacky STIVES, Adjoint, pour les marques de sympathie lors des obsèques de sa maman, Madame Madeleine STIVES.

d/ 2 - PARC DES EPINETTES : Contrat d'engagement pour une séance de contes.

Vu la décision des membres de la Commission Culture de mettre en place une séance de contes pour les Champholois lors de la fête de la Saint Jean,

Vu la proposition de Monsieur **Julien MARILL**, Auteur Conteur, pour l'organisation d'une séance de contes au Parc des Epinettes au tarif de 400 Euros TTC,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le contrat d'engagement entre Monsieur Julien MARILL, Auteur Conteur et la Commune de CHAMPHOL concernant la séance de contes le 27 juin 2009 pour un montant de 400 euros TTC.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

d/ 3 - FEU DE SAINT JEAN : Contrat d'engagement pour l'animation musicale.

Vu la décision des membres de la Commission Animation d'organiser un feu de Saint Jean,

Vu la proposition de Monsieur **Philippe MAZAUD**, pour l'animation musicale de la Fête de Saint Jean au tarif de 450 Euros TTC,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le contrat d'engagement entre Monsieur Philippe MAZAUD, Animateur et la Commune de CHAMPHOL concernant l'animation musicale le 27 juin 2009 pour un montant de 450 Euros TTC.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

d/ 4 - Fédération Environnementale d'Eure et Loir : demande de location de la salle Louis BLERIOT à titre gracieux.

Vu la demande en date du 21 avril 2009 émanant de la FEEL sollicitant la location de la Salle Louis Blériot à titre gracieux le samedi 4 juillet 2009 afin d'organiser son conseil d'administration,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** à titre exceptionnel d'octroyer à titre gracieux la mise à disposition de la Salle Louis Blériot le samedi 4 juillet 2009 à la F.E.E.L. pour l'organisation de son conseil d'administration.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le cas échéant le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

d/ 5 - GROUPEMENT GENDARMERIE D'EURE ET LOIR : demande de location de l'Espace Jean Moulin à titre gracieux.

Vu le courrier émanant du Groupement de Gendarmerie d'Eure et Loir, en date du 15 avril 2009 sollicitant la location de l'Espace Jean Moulin à titre gracieux le mercredi 17 juin 2009 afin d'organiser une réunion d'information pour 250 sous-officiers,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** à titre exceptionnel d'octroyer à titre gracieux la mise à disposition de l'Espace Jean Moulin le mercredi 17 juin 2009 au Groupement de Gendarmerie d'Eure et Loir pour l'organisation d'une réunion d'information.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le cas échéant le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

d/ 6 - CODAPA : demande de location de la salle des Champs Brizards à titre gracieux.

Vu le courriel émanant du CODAPA, en date du 4 juin 2009 sollicitant la location de la salle des Champs Brizards à titre gracieux le lundi 29 juin 2009 à 18h30 afin d'y organiser leur Assemblée Générale annuelle,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** à titre exceptionnel d'octroyer à titre gracieux la mise à disposition de la salle des Champs Brizards le lundi 29 juin 2009 au CODAPA afin d'y organiser leur Assemblée Générale annuelle.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le cas échéant le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

Plusieurs conseillers abordent les difficultés actuelles du CODAPA, sans oublier de rappeler le subventionnement de la commune vers le CODAPA, il y a quelques années. Patricia LACROIX, Martine DEGRAIN et Christian GIGON apportent des informations complémentaires.

d/ 7 - SALLE DES CHAMPS BRIZARDS : location à l'association de Tai-chi-chuan.

Vu la demande par l'association le Serpent et l'Oiseau sollicitant la location de la salle des Champs Brizards le lundi de 18h30 à 20h30 au tarif de 10 Euros l'heure afin d'y organiser des cours de Tai-chi-chuan,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de mettre à disposition de l'association le Serpent et l'Oiseau la salle des Champs Brizards le lundi de 18h30 à 20h30 à compter du 1^{er} septembre 2009 au tarif de 10 Euros l'heure.
 - **DECIDE** de fixer un tarif intermédiaire à 10 Euros les deux heures jusqu'au 31 août 2009, pendant la période d'essai et de conforter l'organisation de ses cours de TAI-CHI-CHUAN.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le cas échéant le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

d/ 8 - Concours des Maisons fleuries 2009.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal conformément à l'avis du bureau municipal, de l'organisation du concours 2009 des maisons et appartements (balcons visibles sur rue) fleuris situés sur la Commune de CHAMPHOL.

Un jury de professionnels et d'élus circulera dans les rues de la Commune, les résidents des six premières propriétés classées recevront un « bon d'achat » de la part du conseil municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'octroyer pour les résidents classés au concours « Maisons Fleuries » dans un magasin de bricolage ou de jardinerie dans l'agglomération chartraine un bon d'achat de :

Pour les Particuliers :

- 60 Euros pour le premier prix
- 50 Euros pour le deuxième prix
- 40 Euros pour le troisième prix
- 30 Euros pour le quatrième prix

Pour les appartements locatifs :

40 €uros pour le premier prix

30 €uros pour le deuxième prix

Des Conseillers : « *Il n'y a pas de bulletin d'inscription ?* »

Christian GIGON : « *Non comme pour les maisons lumineuses à Noël, c'est un jury qui est chargé de retenir des résidences remarquables et de les inscrire pour la visite du jury départemental en juillet 2009* »

d/ 9 - CHARTRES METROPOLE : projet pôle gare.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de Chartres Métropole en date du 31 mars 2009 concernant le projet du pôle gare.

Le conseil prend acte de cette information.

d/ 10 - Etablissement Français du Sang (EFS) : Remerciements concernant la collecte du 3 juin 2009.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements adressés par l' Etablissement Français du Sang (EFS) site de Chartres pour le concours apporté par la Commune lors de la collecte organisée le 3 juin 2009 qui a permis d'accueillir 62 donateurs.

d/ 11 - Affaires diverses et questions diverses.

Monsieur André TAILLANDIER rappelle l'organisation du feu de St Jean le samedi 27 juin prochain sur le stade 2 (près des tennis de plein air) et sollicite le plus grand nombre de bénévoles pour la réussite de cette manifestation qui sera précédée au Parc des Epinettes par une lecture de contes.

La séance est levée à 23h45, le 10 juin 2009.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Christian MALHERBE.

Christian GIGON.

Vu Mesdames et Messieurs les **Adjoints**, Mesdames et Messieurs les **Conseillers délégués**,
Mesdames et Messieurs les **Conseillers** :